



SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 51@se-uns-a.org
<http://sections.se-uns-a.org/51/>



SE-UNSA Marne - Flash du 28 septembre 2010

Merci d'afficher le flash (utilisez le format .pdf joint) ou de le transférer

Au menu :

- 1/Manifestation du 2 octobre / suite du mouvement
- 2/SMA / Recensement des grévistes
- 3/Direction et fonctionnement de l'école : action « Rendez nous notre EVS »
- 4/Indemnités : changement de mode de versement
- 5/AVS : brochure d'information
- 6/Retraite mères de 3 enfants : des annonces trompeuses
- 7/ carrière : Liste aptitude directeur / DDEEAS
- 8/ Pour aller plus loin : CRAP : à l'école avec les roms
- 9/ Réunions d'Information syndicale sur le temps de travail



1/Manifestation du 2 octobre / suite du mouvement

La mobilisation continue ! Lire les articles de fond sur les liens suivants :

- > <http://www.se-uns-a.org/spip.php?article2475>
- > <http://unsachampagneardenne.over-blog.com/article-retraites-le-2-octobre-on-augmente-le-volume-57871155.html>



Cette journée d'action, sans grève, sera l'occasion de se rassembler encore plus nombreux autour du drapeau UNSA.

- REIMS : manifestation à 14 H 00 Maison des syndicats
- CHALONS : manifestation à 10H00 Maison des syndicats

Alors, ... le 2 octobre ... j'y serai !

2/SMA / Recensement des grévistes :

Non aux listes de grévistes > <http://www.se-uns-a.org/spip.php?article2467>

Dans la Marne, les états de service sont à renvoyer individuellement à votre IEN.

3/Direction et fonctionnement de l'école : action « Rendez nous notre EVS »

- > <http://www.se-uns-a.org/spip.php?article2445>



L'aide administrative se réduit à peau de chagrin. Le SE-Unsa appelle les directeurs à faire entendre fermement leur voix au moment du débat parlementaire sur le budget qui va débiter. Il les engage à prioriser leurs activités et à le faire savoir. « Bien reçu, je fais ce que je peux. Rendez-vous notre aide-administrative », sera le mot d'ordre des directeurs privés d'aide administrative. Voir la lettre au ministre sur le site.

Le SE-UNSA Marne a informé l'IA de cette action.

Faites nous part des changements de situation dans vos écoles concernant cette aide administrative.

4/Indemnités : changement de mode de versement

L'arrêté du 20 septembre 2010 modifiant l'arrêté du 12 septembre 2008 fixant les taux annuels de l'indemnité de sujétions spéciales attribuée aux directeurs d'école et aux directeurs d'établissement spécialisé est paru au J.O. du 22 septembre 2010. À compter du 1^{er} septembre, les taux annuels composés d'une part principale et d'une part variable sont versés mensuellement.

5/AVS : brochure d'information

Nous tenons à disposition des AVS qui nous en feront la demande (un mail suffit) une brochure sur leurs droits.

6/Retraite mères de 3 enfants : des annonces trompeuses !

><http://www.se-unsa.org/spip.php?article2285>

A propos d'ailleurs de la demande de liquidation de votre dossier retraite : La date de fin septembre n'est pas une date limite pour demander sa retraite. Bien évidemment, la réforme n'étant pas encore votée, certains attendent d'en connaître la teneur définitive avant de prendre une décision. Il ne faut pas s'affoler. La demande de retraite pour le 1^{er} septembre peut tout à fait se faire au cours du dernier trimestre 2010 et jusque 6 mois avant. (sauf les mères de 3 enfants (voir ce cas sur notre site)

7/ carrière :

- **Liste aptitude directeur d'école** : le dossier doit être retourné à l'IEN pour le 22 octobre 2010 (le demander à la DPE (03.26.68.61.07)
- **S'inscrire à l'examen du DDEEAS**

« Vous exercez dans le 1^{er} ou 2nd degré en SEGPA ou en établissements médico-sociaux ?

Le registre d'inscription au DDEEAS est ouvert du 1^{er} septembre au 15 octobre 2010 inclus.

(dossier est à retirer auprès du : SIEC, bureau DEC2 (DDEEAS) 7 rue Ernest –Renan, 94749 Arcueil cedex et à retourner auprès de l'inspection académique (1^{er} degré) ou du Rectorat (2nd degré) dans ces délais. »

Session 2010 au BO n°31 du 2 septembre 2010 ><http://www.education.gouv.fr/cid52979/mene1000727a.html>

8/ Pour aller plus loin :

- CRAP : à l'école avec les roms

Un dossier des Cahiers pédagogiques consacré à la scolarisation des enfants du voyage français et des élèves roms migrants était prévu depuis plusieurs mois. Mais les événements de cet été, au cours desquels amalgames et prises de position les plus caricaturales se sont manifestés, ont poussé le CRAP à en proposer dès à présent une première mouture, la parution du numéro final étant prévue pour janvier 2011.

Disponible gratuitement en téléchargement - Édition complète disponible début 2011

http://www.cahiers-pedagogiques.com/IMG/pdf/hsn_roms.pdf

-Les informations SE-UNSA 2nd degré de l'académie de Reims sont ici > <http://sections.se-unsa.org/reims>

-Les informations UNSA interprofessionnelles > www.unsa.org

-Avenir du collège : blog du SE-UNSA : donnez votre avis > <http://avenirducollege.wordpress.com/>



- Nouvelle campagne de signature jusqu'au 9 décembre pour l'Ecole Publique
> <http://www.appelpourlecolepublique.fr/>

Avec les plus de 40 organisations du collectif, nous souhaitons faire de cette campagne (réunissant aujourd'hui plus de **259 000 signatures**), un temps fort de la mobilisation pour exiger une autre politique pour l'Ecole.

9/ Réunions d'Information syndicale sur le temps de travail

Tout collègue, syndiqué ou non, quel que soit son support de poste, peut y participer. Vous devez envoyer au moins 8 jours à l'avance, un courrier à votre IEN. Ces réunions seront prises sur les temps hors présence élèves.

Première réunion à **REIMS : Mercredi 20 octobre 9H/12H**, maison des syndicats, rez de chaussée 15 bd de la paix

Programmation et modèle de lettre sur notre site > <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article415>

Mon choix c'est l'Unsa !

Vos contacts au Se-UNSA :

1^{er} degré / Aline GEERAERTS : 06 14 25 31 19 - Jean-Michel ALA VOINE : 06 14 25 30 61 - Benoît FOLB : 06 14 25 29 64

2nd degré / Patrice BARTHELEMY : 06 14 25 29 58 - Philippe GARET : 06 14 25 30 00

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.

Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6>